

Communiqué de presse

Le Conseil Economique et Social a tenu sa vingtième session ordinaire à Rabat le Mardi 23 octobre 2012. Au cours de cette session, le Conseil a présenté et discuté un projet de rapport sur «le système fiscal : levier du développement économique et de la cohésion sociale».

Le projet de rapport sur la fiscalité est le résultat de nombreuses séances d'audition et de débat avec les différentes parties prenantes : opérateurs économiques, organisations syndicales, associations de la société civile, experts, administration... ainsi qu'un benchmark couvrant 6 pays, (France – Tunisie – Roumanie – Finlande – Turquie – Espagne). Le diagnostic du Conseil souligne que le Maroc a pu mettre en place un système fiscal moderne qui s'articule autour de trois taxes principales qui représentent 76% des recettes fiscales ; il est comparable en cela à ceux en vigueur dans les pays développés à économie libérale.

Toutefois, ce système souffre de carences importantes :

- Le poids de la fiscalité ne pèse pas de façon équilibré sur les agents économiques (2% des entreprises payent 80% de l'IS, 73% de l'IR provient des salariés). De grands pans de l'activité économique et de nombreux contribuables continuent d'échapper à l'impôt. Le système fiscal notamment pour la TVA, ne favorise pas les entreprises locales et crée dans certains cas une concurrence déloyale en faveur de l'importation.
- La fiscalité locale constituée par un nombre importants de taxe à faible rendement manque de cohérence et d'efficacité.
- Le système fiscal marocain est très largement utilisé par l'autorité gouvernementale comme levier économique d'incitation ; l'ensemble des mesures d'incitation représente un coût global de plus de 32 milliards de DH et ne donne pas lieu à des analyses périodiques quant à leur efficacité, ou à l'effet d'éviction qu'elles peuvent induire en favorisant un secteur productif par rapport à d'autres.
- La relation à l'administration fiscale est souvent conflictuel et se base sur un rapport de force déséquilibrée : l'administration fixe la manière dont la loi doit être interprétée et joue un rôle prépondérant dans les démarches de recours fiscal. Il en découle un sentiment d'aléa fiscal très largement répandu auprès des entreprises comme des particuliers et un fort sentiment d'injustice qui ne favorise pas le civisme fiscal.

Partant de ce diagnostic, le projet de rapport du Conseil présente plusieurs propositions en faveur d'une politique fiscale plus juste socialement et plus efficace économiquement. Ces propositions s'articulent autour des six axes suivants :

1. Une fiscalité qui s'articule de manière forte avec les autres axes des politiques publiques pour répondre aux objectifs de la justice sociale ;

2. Une juste répartition de la charge fiscale et la sauvegarde du pouvoir d'achat de la classe moyenne ;
3. Une fiscalité qui permet de lutter contre la spéculation et encourage le secteur productif et l'investissement ;
4. Une fiscalité qui permet de réduire le champ de l'informel ;
5. Une fiscalité qui prend en charge partiellement le financement de la couverture sociale afin de réduire la pression sur les salaires et les coûts du personnel ;
6. Une fiscalité permettant d'instaurer un climat de confiance entre l'Administration fiscale et les contribuables.

Compte tenu de la richesse des débats lors de cette assemblée générale, le Conseil a décidé de poursuivre la discussion au sein des instances du Conseil, dans la perspective de l'adoption du rapport lors de la session de novembre prochain.